

Étiquette de courant 2020

Cette étiquette de courant donne un aperçu de l'origine de l'électricité que Scholt Energy a livré en Belgique en 2020. L'étiquette de courant est établie à l'aide des directives qui sont déterminées pour VREG (Flandre), CWaPE (Wallonie) et BRUGEL (Bruxelles).

Grâce à ces informations, vous pouvez voir comment notre fourniture en Belgique se répartit entre les sources d'énergie conventionnelles et renouvelables. En tant que client de Scholt Energy, vous avez un des produits suivants pour la fourniture

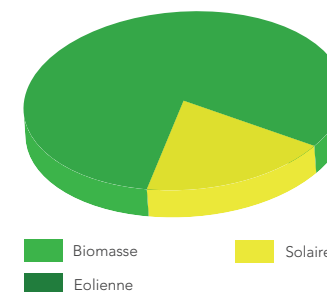
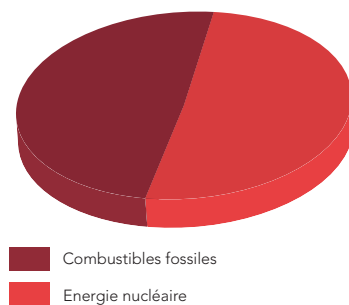
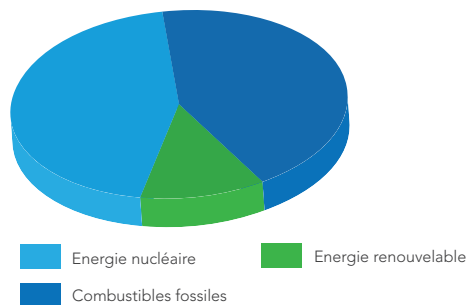
d'électricité: Prix combiné électricité, Prix flexible électricité, Prix mensuel flexible électricité ou Prix annuel flexible électricité.

Si vous n'achetez pas d'énergie verte, vous trouverez les ressources d'énergie utilisés par Scholt Energy, dans le tableau 'Sources d'énergie conventionnelles'. Si vous achetez d'énergie verte par la certification Garantie Verte ou la certification Garantie Soleil, vous trouverez les ressources d'énergie utilisés par Scholt Energy dans le tableau 'Sources d'énergie renouvelables'.

Pour la production d'électricité verte, Scholt Energy utilise l'énergie éolienne, la biomasse et l'énergie solaire. Pour produire

de l'énergie renouvelable, des garanties d'origine sont émises. Ces certificats sont la preuve que l'énergie est durable et sont contrôlés par les autorités. Scholt Energy déclare que toutes les garanties d'origine nécessaires sont présentées conformément aux pourcentages de sources d'énergie renouvelable mentionnée sur cette étiquette de courant.

Scholt Energy s'efforce une fourniture d'énergie socialement responsable. Nous utilisons autant que possible les sources d'énergie renouvelables. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez obtenir plus d'information concernant cette étiquette de courant 2020.



Courant total

Sources d'énergie	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Energie renouvelable	12,12%	0,00%	7,30%	11,80%
Cogénération de qualité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Combustibles fossiles	43,21%	49,20%	45,58%	43,40%
Energie nucléaire	44,67%	50,80%	47,12%	44,80%
Sources inconnues	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sources d'énergie conventionnelles

Sources d'énergie	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Belgique
Cogénération de qualité	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Combustibles fossiles	49,17%	49,17%	49,17%	49,17%
Energie nucléaire	50,83%	50,83%	50,83%	50,83%
Sources inconnues	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Sources d'énergie renouvelables

Sources d'énergie/Garantie Verte	Flandre	Wallonie	Belgique
Biomasse (Belgique)	25,10%	0,00%	23,90%
Eolienne (Belgique)	0,00%	0,00%	0,00%
Solaire (Belgique)	0,00%	0,00%	0,00%
Biomasse (Europe)	74,90%	100,00%	76,10%
Eolienne (Europe)	0,00%	0,00%	0,00%
Solaire (Europe)	0,00%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%
Sources d'énergie/Garantie Soleil	Flandre	Wallonie	Belgique
Énergie solaire (Belgique)	100,00%	100,00%	100,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Conséquences sur l'environnement*:

Émissions de CO² (g/kWh): 180,62

Déchets nucléaires (mg/kWh): 1,06

Conséquences sur l'environnement*:

Émissions de CO² (g/kWh): 204,78

Déchets nucléaires (mg/kWh): 1,2

Conséquences sur l'environnement*:

Émissions de CO² (g/kWh): 0,0

Déchets nucléaires (mg/kWh): 0,0

* **Conséquences sur l'environnement:** La production d'électricité a des conséquences sur l'environnement. Nous indiquons la quantité d'émissions de CO² par kWh et la quantité de déchets nucléaires produits par kWh. La biomasse est considérée comme neutre en CO² car le CO² libéré lors de l'incinération a été absorbé de l'atmosphère peu avant. Les conséquences environnementales sont basées sur le "mélange résiduel" pour 2020 tel que déterminé par la société européenne 'Association of Issuing Bodies'